Organisation du vote interne - SNUipp Hors de France

Le congrès national du SNUipp s'est tenu en juin dernier à Saint-Malo.

Le supplément Fenêtres sur cours spécial « vote d'orientation » rend compte des textes adoptés, il a été reçu par voie postale (adhérents 2012-2013), sinon il sera envoyé par Email et dans nos lettres électroniques.

Nous savons que la lecture des textes n'est pas évidente, mais permettre à chacun d'avoir tous les éléments de choix est une garantie de transparence et de démocratie.

L'ensemble des syndiqués-es (en 2012/2013 ou en 2013/2014), ont à nouveau l'occasion de s'exprimer en donnant leur appréciation sur l'orientation du SNUipp au travers des 5 textes présentés par les courants de pensée.

Aussi, plus vous serez nombreux à vous exprimer, plus le SNUipp sera à l'image de ses syndiqué-es...

VOTEZ !!!

VOTE SNUIPP : mode d'emploi

Nous comptons sur la participation de tous nos syndiqués !!!

Période de vote : du 16 septembre au 15 octobre, attention, les votes doivent arriver **AVANT le 15 octobre** pour être pris en compte. Pour le vote interne FSU, quelques votes sont arrivés après la date butoir en raison des délais postaux à l'étranger, ne tardez pas !

1- Insérer le bulletin de vote dans une enveloppe vierge

2- Insérer la première enveloppe dans une seconde enveloppe, écrire OBLIGATOIREMENT sur la seconde enveloppe au verso son NOM, PRENOM, PAYS, SIGNATURE

3- Renvoyer le tout à la section HDF pour réception à Paris AVANT le 15 octobre :

SNUIPP hors de France

128 BD A. BLANQUI

75013 PARIS

Ce vote interne est l'occasion d'ouvrir le débat autour de l'orientation du SNUipp, le texte spécifique « hors de France » se trouve en page 23 et 24 du document spécial « vote d'orientation ».

On compte sur vous tous !

Le secteur hors de France du SNUipp

VOTE SNUIPP • MODE D'EMPLOI

du 16 septembre au 15 octobre, chaque syndiqué vote !

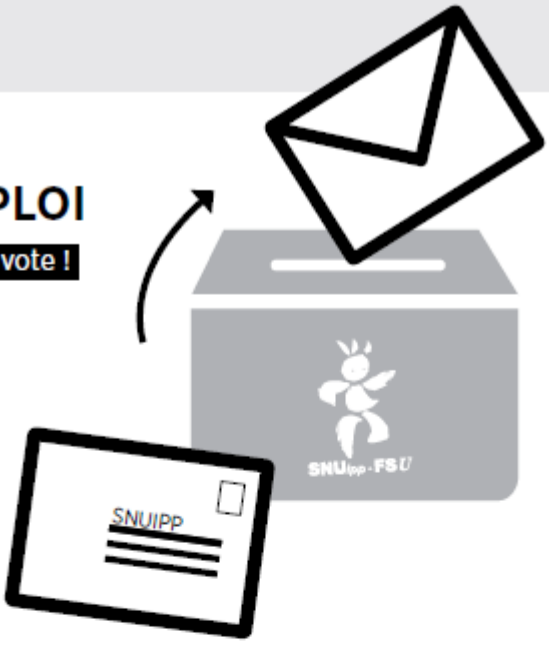

• Insérez le bulletin de vote dans l'enveloppe vierge
(vous le trouverez en dernière page de ce supplément)

• Insérez l'enveloppe dans l'enveloppe à poster, complétez
(indiquez Nom, Prénom et signez le dos de l'enveloppe)

• Renvoyez à la section départementale du SNUIPP

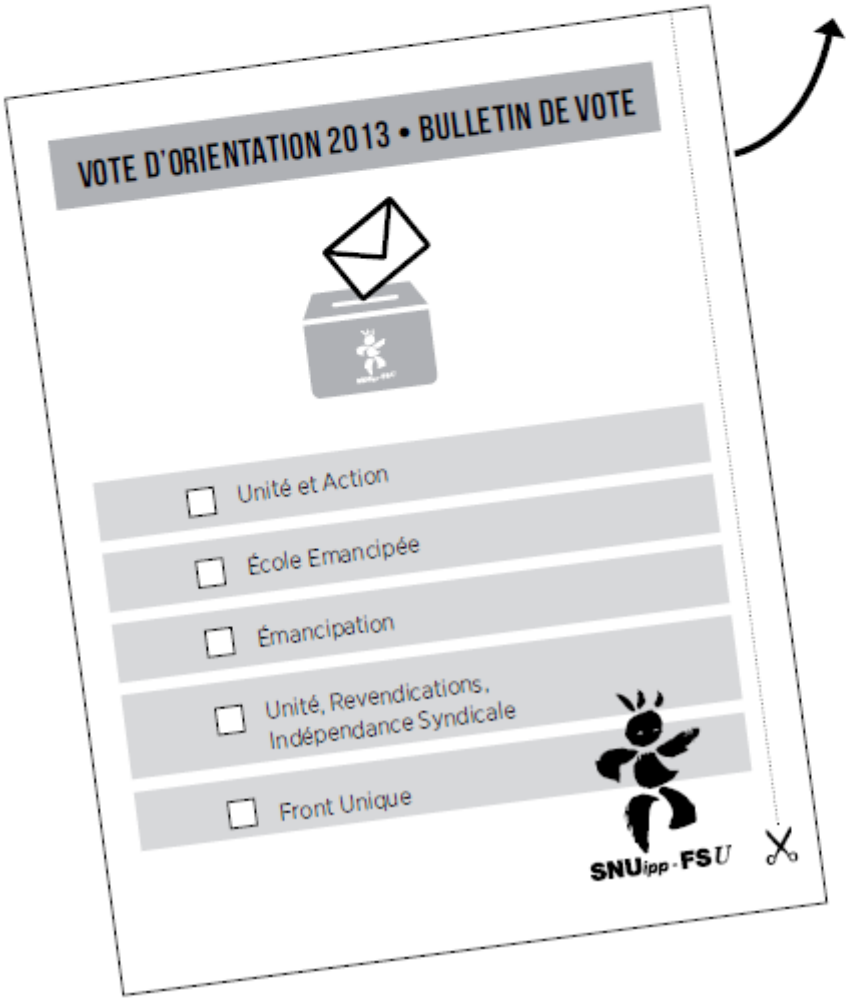

ADRESSES DES SECTIONS

Vous trouverez l'adresse de votre section départementale ou bureau de vote à

- *www.snuipp.fr*
- *Rubrique Le syndicat/Les sections*

DATE LIMITE
DE LA RÉCEPTION DES VOTES
MARDI 15 OCTOBRE

- **Tenez compte des délais postaux**
- **Votez dès réception du matériel de vote**